



---

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

---

“Nous sommes convaincus que cette collaboration permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avancement de la recherche financière, l'éducation des futures générations de professionnels et l'innovation au service du développement économique de notre pays” a souligné Hicham EL HABTI, Président de l'UM6P.

“La convention que nous signons aujourd'hui pose les jalons d'un partenariat institutionnel fort et ambitieux. Il est nourri par la volonté partagée de soutenir les actions qui contribuent au renforcement des connaissances des étudiants dans le domaine financier et les compétences des acteurs de l'écosystème. Le marché des capitaux est appelé, plus que jamais, à jouer un rôle plus important dans la contribution au financement de l'économie en apportant notamment des solutions innovantes”. Nezha HAYAT, Présidente de l'AMMC.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44<sup>e</sup> pays signataire et le 3<sup>e</sup> pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

**Pour plus d'information, veuillez contacter :**

**Contact :**

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: [dania.bouhlal@ammc.ma](mailto:dania.bouhlal@ammc.ma)

Tél: 07 07 29 19 31